



ELECTRICAL APPLIANCES LIMITED ONE-YEAR WARRANTY

Except as otherwise provided within this Limited Warranty, Essendant Co. (Essendant) will, at its option, repair or replace any Alera® and other Essendant branded electrical products, component or part that is found by to be defective in material or workmanship within one (1) year from the date of original purchase so long as you, the original purchaser, still own it. This is your sole and exclusive remedy. This limited warranty is subject to the provisions below. It applies to products sold within the United States of America and the Commonwealth of Canada.

Exclusions:

This warranty does not apply and no other warranty applies to:

- Normal wear and tear, which are to be expected over the course of ownership
- Modifications or attachments to the product that are not approved by Essendant
- Products that were not installed, used or routinely and properly maintained in accordance with product instructions and warnings
- Failure to comply with any applicable state, local, city, or county electrical, plumbing and/or building codes, regulation, or laws, including failure to install the product in strict conformity with local fire and building codes and regulations
- Any external, elemental, and/or environmental forces and factors, including without limitation, rain, wind, sand, floods, fires, mud slides, freezing temperatures, excessive moisture or extended exposure to humidity, lightning, power surges, structural failures surrounding the appliance and Act of God.
- Damage caused by connection to an improper input voltage (see specification label on product)

Notice to Purchasers for home or personal use:

Federal law does not permit the exclusion of certain implied warranties for consumer products. Therefore, if you are purchasing this product for home or personal use, the exclusion of implied warranties noted in the above paragraph may not apply to you. Some states do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitation or exclusion may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from state to state.

To obtain service under this warranty:

Your Alera® Reseller will work with Essendant in supporting your warranty requests. Please note: Written authorization of Essendant must be obtained before any warranty work is performed. To obtain authorization and to ensure the best level of customer service, please take the following steps:

1. If a defect is discovered, please contact the Reseller from whom the product was purchased within 30 days from the date of discovery. The Reseller will require information about the product such as: the SKU number, serial number and/or registration number or date of manufacture from the product in question and/or any original transaction documents affirming that you are the original purchaser of this product.
2. Following your claim, your Reseller will conduct an inspection and review. During this time your Reseller or their appointed servicing agent will gather information regarding the claim, inspect the product and contact an Essendant customer service representative. Please allow a reasonable amount of time for these activities. A customer service representative or another representative of Essendant will determine whether to provide
3. replacement parts, authorize repairs or replace the product providing Essendant affirms that the product in question is eligible under the conditions of the warranty as stated above.



GARANTIE LIMITÉE D'UN AN POUR APPAREILS ÉLECTRIQUES

Sauf ce qui pourrait être spécifié dans cette garantie limitée, Essendant Co. (Essendant) à son choix réparera ou remplacera tout appareillage électrique, Alera® ou d'autre marque d'Essendant, tout composant ou toute pièce qui seront constatées défectueuses pour cause de main-d'œuvre ou de matériaux, pendant une (1) année à compter de la date d'achat d'origine, dans la mesure où en tant qu'acheteur d'origine vous en serez toujours propriétaire. Cela constitue votre remède unique/exclusif. Cette garantie limitée est sujette aux conditions qui suivent. Elle est applicable aux produits vendus aux États-Unis d'Amérique et au Canada.

Exclusions :

Cette garantie, et aucune autre garantie, ne s'applique pour :

- Usure et détérioration normales, prédictibles dans la durée de service du produit
- Modifications ou raccordements au produit qui n'ont pas été approuvés par Essendant
- Produits qui n'ont pas été installés, utilisés et régulièrement entretenus en conformité avec les instructions et mises en garde qui l'accompagnaient
- Absence de conformité avec toutes normes, réglementations ou lois - au niveau local, ville, État/Province - concernant électricité, plomberie ou construction, y compris l'absence de conformité à l'installation avec les normes et réglementations locales sur la protection contre les incendies et la sécurité des constructions
- Toutes les forces et tous les facteurs extérieurs, venant de l'environnement et/ou des éléments, incluant, sans y être limité : pluie, vent, sable, inondations, feux, coulées de boue, température de gel, niveau humidité excessif ou exposition trop longue à l'humidité, foudre, surtensions d'alimentation, problèmes structurels autour de l'appareil, et catastrophes naturelles
- Dommages causés par un branchement sur une source secteur inappropriée (consultez l'étiquette des spécifications sur le produit)

Avis aux acheteurs pour utilisation personnelle à leur domicile :

La loi fédérale ne permet pas l'exclusion de certaines garanties implicites sur des produits de consommation. De ce fait, si vous avez acheté ce produit pour votre domicile ou un usage personnel, l'exclusion de garanties implicites notée au paragraphe ci-dessus peut ne pas s'appliquer pour vous. Certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages annexes ou consécutifs, donc cette limitation ou exclusion peut ne pas s'appliquer pour vous. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez aussi avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre.

Pour obtenir du service dans le cadre de cette garantie :

Votre revendeur d'Alera® sera en contact avec Essendant pour traiter vos demandes sous garantie.

Veillez noter : Une autorisation écrite d'Essendant doit être obtenue avant que toute action pour la garantie soit accomplie. Pour obtenir cette autorisation et vous assurer le meilleur niveau de service à la clientèle, veuillez suivre ces étapes :

1. Dès qu'un défaut est découvert, contactez votre revendeur chez qui vous avez acheté ce produit, dans les 30 jours qui suivent cette découverte. Le revendeur vous demandera des informations concernant ce produit, comme : N° d'inventaire (SKU), N° de série et/ou N° d'enregistrement ou date de fabrication du produit concerné, et/ou documents justificatifs de l'achat d'origine attestant que vous êtes bien l'acheteur de départ de ce produit.
2. Suite à votre demande d'exercice de la garantie, votre revendeur va inspecter le produit et passer en revue les documents. Votre revendeur ou son agent de service désigné va recueillir les informations relatives à votre demande, inspecter le produit et contacter le service à la clientèle d'Essendant. Ces activités préliminaires vont nécessiter un certain temps.
3. Un agent du service à la clientèle d'Essendant, ou un autre représentant de la société, va déterminer si des pièces de remplacement seront fournies, si une réparation est autorisée, ou si le produit sera remplacé, dans la mesure où Essendant confirme bien que le produit en question est éligible suivant les termes et conditions de la garantie décrite précédemment.